

CAPN DES DIRECTEURS DE CIO ET COP

DES ÉLUS QUI DÉFENDENT LES PERSONNELS

Les commissions administratives paritaires ont en charge la gestion individuelle des carrières des personnels.

Dans ces commissions, les élus du Sgen-CFDT interviennent pour contrôler les décisions de l'administration, défendre les collègues et faire évoluer les textes et règlements afin d'obtenir une véritable reconnaissance du travail des personnels et une amélioration de leurs conditions d'exercice.

Partout, les élus du Sgen-CFDT agissent pour une défense individuelle et collective qui soit équitable, efficace, transparente et sans clientélisme.

En élisant des représentants CFDT, vous faites le choix d'une organisation implantée dans l'ensemble de la Fonction publique et qui sait se faire entendre dans le cadre des négociations fondamentales pour l'avenir de votre statut.

<http://www.electionseducation2014.fr>

Entre le 27 novembre
et le 4 décembre 2014,
je vote **Sgen-CFDT** !



PARCOURS PROFESSIONNEL

Le Sgen-CFDT veut :

- ▶ Moduler la formation du DECOP en fonction des différents profils universitaires et professionnels des lauréats (dispense de formation, équivalence, VAE selon les cas).
- ▶ Adapter la formation des DCIO à leurs nouvelles missions : travail en partenariat, animation d'équipe, gestion plate-forme de décrochage...
- ▶ Développer la formation continue au sein des collectifs de travail CIO pour répondre à l'évolution des besoins du public.
- ▶ Obtenir des modules d'accompagnement dans le métier pour les nombreux contractuels afin de soulager le travail des COP et DCIO.

CONDITIONS DE TRAVAIL - RÉMUNÉRATION

Le Sgen-CFDT revendique :

- ▶ la mise en place d'une réelle médecine du travail, la prévention et le traitement des situations de souffrance au travail : stress, harcèlement, dévalorisation...
- ▶ des conditions de travail permettant d'exercer sereinement notre mission (dotation matérielle, budget de fonctionnement dont frais de déplacement, locaux et effectifs adaptés) ;
- ▶ une reconnaissance individuelle et collective de toutes nos missions ;
- ▶ une augmentation salariale par revalorisation du point d'indice, compensant la perte du pouvoir d'achat ;
- ▶ un avancement déconnecté de l'évaluation ;
- ▶ la création d'échelons supplémentaires dans la classe normale ; à défaut, l'accès à la hors classe à l'instar des autres corps enseignants.

VALORISATION DU RÉSEAU DU CIO

Le Sgen-CFDT a obtenu :

- ▶ un moratoire quant à la suppression des CIO d'État ;
- ▶ l'affirmation d'une procédure claire quant aux modalités de désengagement des conseils généraux ; une méthode de redéfinition de la carte des CIO par les recteurs à partir de critères nationaux.

Le Sgen-CFDT continue à revendiquer :

- ▶ l'implication des CIO au sein du SPRO sur le champ du conseil en orientation auprès de tous les publics ;
- ▶ l'élaboration d'une convention nationale de type État-région encadrant les modalités de la contribution des CIO et des COP au SPRO, dans le respect de nos missions.

NOTRE ACTION EN CAPN

Les élus du Sgen-CFDT interviennent pour faire appliquer les droits des stagiaires (reclassement, mutations, titularisation) :

- ▶ ils vous conseillent et vous accompagnent dans votre suivi de carrière (mutation, liste d'aptitude...)
- ▶ ils vous rendent compte des décisions vous concernant ;
- ▶ ils interviennent auprès des services pour défendre vos droits, notamment dans le cas de situations familiales difficiles.

